



Commission des Forêts d'Afrique Centrale

*Une dimension régionale pour la conservation
et la gestion durable des écosystèmes forestiers*

ATELIER SOUS REGIONAL DE DECRYPTAGE DES RESULTATS DE LA CDP 25 ET DE REVISION DES CDN DES PAYS
D'AFRIQUE CENTRALE

Bangui, du 21 au 24 janvier 2020

COMMUNIQUE FINAL

L'atelier sous régional de décryptage des résultats de la CdP25 et de révision des CDN des pays d'Afrique centrale, s'est tenu du 21 au 24 janvier 2020, à Bangui, en République centrafricaine.

Il avait pour objectif de permettre aux pays membres de la COMIFAC de mieux appréhender les résultats des travaux de la CdP 25, élaborer une stratégie de participation de la sous-région aux échéances futures et de lancer le processus de révision des CDN afin de continuer à remplir de manière satisfaisante leurs obligations en tant que Parties à la CCNUCC.

Y ont pris part les représentants des coordinations nationales COMIFAC, les points focaux nationaux de la CCNUCC ou leurs représentants, les Coordonnateurs CDN ou leurs représentants, les Directeurs Généraux, les Conseillers des Ministres, les représentants des organisations de la Société Civile ; des pays membres de la COMIFAC notamment du Cameroun, de la République Gabonaise, de la République de Guinée Equatoriale, de la République Centrafricaine, de la République du Congo, de la République Démocratique du Congo, de la République Démocratique de Sao Tome et Principe et de la République du Tchad, ainsi que les représentants du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC et les personnes ressources.

La cérémonie d'ouverture a été présidée par les Ministres de l'Environnement et du Développement Durable et celui des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche de la République Centrafricaine respectivement leurs Excellences Messieurs Thierry KAMACH et AMIT IDRIS.

Elle a été ponctuée par deux allocutions : celles du Secrétaire Exécutif Adjoint, Coordonnateur Technique de la COMIFAC M. ITSOUA MADZOUS Gervais L. et du Ministre de l'Environnement et du Développement Durable. Dans son allocution, le Secrétaire Exécutif Adjoint de la COMIFAC a exprimé entre autres la nécessité d'avoir une feuille de route pour la révision des CDN des pays de la zone COMIFAC, pour l'atteinte effective de la neutralité carbone en 2050 et des objectifs de l'urgence climatique.

Monsieur Thierry KAMACH, Ministre de l'Environnement et du Développement Durable dans son intervention a rappelé que les pays de l'espace COMIFAC subissent de plus en plus les effets néfastes des changements climatiques et que leur niveau de vulnérabilité risque d'aller croissant si rien n'est fait. Il a à cet effet souhaité que les experts donnent le meilleur d'eux-mêmes afin que les objectifs assignés à la rencontre participent à l'atteinte des engagements relevés dans les différentes CDN.

Après la cérémonie d'ouverture, un bureau de la réunion a été mis en place et constitué ainsi qu'il suit :

Président : M. GOUNES TOUGOULOU John, Point Focal Fonds Vert Climat Cameroun et représentant du Président en exercice du Groupe de Travail de la COMIFAC sur les Changements Climatiques ;

Vice-Présidente : KOGADOU TOLA Igor, Coordonnateur National Climat de la République Centrafricaine

Rapporteur 1 : M. NGAMBIANDE BOUCHARD Sabrina, Point Focal Genre CCUNCC République Gabonaise

Rapporteur 2 : MANGANI Rémy, Assistant technique de la Direction du Développement Durable de la République Démocratique du Congo.

Le rapportage a été appuyé par l'équipe du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC.

Les travaux de l'atelier se sont poursuivis par la présentation des participants et du projet d'agenda dont la version approuvée est articulée comme suit :

- Session 1 : Mise en œuvre de l'Accord de Paris (Décryptage de la CdP 25)
- Session 2 : Préparation des échanges futures de la CdP ;
- Session 3 : Mise en œuvre des CDN dans l'espace COMIFAC ;
- Session 4 : Etat des lieux des projets sous régionaux en rapport avec la CCNUCC ;
- Session 5 : Analyse du projet d'Approche Collaborative MNV des Pays du Bassin du Congo pour la mise en œuvre de l'Accord de Paris

Il est ressorti des différentes sessions les aspects suivants :

- sur les conclusions de la COP25, si des relatifs progrès ont été notés sur certains points des négociations tels que ceux relatifs au genre, au mécanisme international de Varsovie sur les pertes et dommages en liaison avec les changements climatiques ainsi que sur les financements et l'agriculture ; En revanche, les négociations sur l'article 6 de l'Accord de Paris, n'ont pas fait l'objet de consensus entre les parties ; les discussions y relatives ont été renvoyées aux prochaines échéances (organes subsidiaires et CdP 26) ;
- concernant la révision des CDN, les pays ont noté des difficultés communes dans la mise en œuvre de ces dernières ; notamment dans la gouvernance, la mobilisation des ressources, l'appropriation au niveau local, le suivi évaluation de la mise en œuvre, la participation de certaines parties

prenantes (OSC, Secteur Privé, etc.), l'opérationnalisation, la capitalisation des initiatives engagées au niveau des pays, etc. A cet effet, cinq (05) pays ont engagé des négociations avec le PNUD (« Projet Promesse Climatique ») pour la révision de leur CDN (RDC, RCA, Gabon, Congo et Sao Tome et Principe). Les autres pays doivent mobiliser les ressources nécessaires pour mener le même exercice avant décembre 2020 ;

- l'élaboration en cours d'un projet d'approche collaborative d'un système de Mesure, Notification et Vérification (MNV) régional dont le but est de faciliter l'élaboration des Rapports Biannuels de Transparence Renforcée déclinés à l'Article 13 de l'Accord de Paris, qui seront effectifs à partir de 2024. Ces rapports rendront compte de l'ensemble des actions climatiques mises en œuvre au niveau des pays dans et hors CDN ;
- l'élaboration de deux projets Régionaux REDD+ dont l'un sur la mise à niveau de tous les pays membres de la COMIFAC aux exigences du cadre de Varsovie essentielles à la levée des financements basés sur les résultats de réduction des émissions liées à la dégradation et à la déforestation et l'autre sur le renforcement du cadre institutionnel REDD+ en Afrique.

Les travaux se sont poursuivis par une série d'exposés suivis des débats et des travaux en plénière. Au terme des échanges fructueux, les résolutions et recommandations suivantes ont été formulées par les participants :

Résolutions

Les participants ont :

- opté pour la mise en place au sein du GTCC de sous-groupes de négociateurs constitués des Points Focaux CCNUCC, chargés de suivre les différentes thématiques clés pour l'ensemble des pays afin d'améliorer l'appropriation des négociations et de défendre de manière satisfaisante les intérêts spécifiques de la sous-région ;
- pris acte des difficultés de planification, de coordination et de mobilisation des ressources ainsi que du suivi évaluation de la mise en œuvre des CDN, rencontrées dans l'ensemble des pays, ainsi que de la nécessité d'y apporter urgemment des améliorations et une meilleure intégration de toutes les parties prenantes ;
- pris acte de l'état d'avancement de l'élaboration des deux projets Régionaux REDD+ avec le PNUD et la BAD comme partenaires, et y ont fait des suggestions en vue de leur amélioration ;
- proposé d'initier une démarche en vue de la création d'un groupe formel des pays du Bassin du Congo sous la CCUNCC pour défendre les intérêts spécifiques de l'espace COMIFAC ;
- mandaté le Secrétariat Exécutif pour aider à mobiliser les financements pour les pays n'ayant pas bénéficié de la facilité du PNUD et accompagner l'ensemble des pays dans le processus de révision et d'appropriation des CDN ;

Recommandations

Les participants ont suggéré :

Aux Etats :

qu'une démarche concertée au niveau sous régional soit engagée par les plus hautes autorités (Chefs d'Etat) ou les Ministres aux fins de faciliter la mobilisation des ressources en faveur du Bassin du Congo compte tenu de l'actualité sur l'état de dégradation des autres massifs forestiers dans le monde ;

Il a également été recommandé :

Aux différents Points Focaux de la CCNUCC de (d') :

- organiser des actions en vue du décryptage de la CdP 25 au niveau national avec toutes les parties prenantes ;
- mobiliser les financements au niveau national pour améliorer la participation des pays de la sous-région au processus des négociations en impliquant davantage l'ensemble des parties prenantes ;
- faire désigner des Points Focaux pour l'Article 6 de la CCNUCC (formation, sensibilisation, information, etc.) ;
- contribuer à l'élaboration de la proposition de soumission relative à l'amélioration des systèmes de gestion du bétail et les dimensions socioéconomiques et de sécurité alimentaire du changement climatique dans le secteur agricole (à soumettre par le Président du GTCC) ;
- partager les informations concernant l'acquisition des stands et des pavillons à la CdP 26 dans un souci de mutualisation des moyens dans l'espace COMIFAC ;
- mener le plaidoyer en vue de la ratification de l'amendement de Doha au Protocole de Kyoto ;

Aux Points Focaux Fonds Vert Climat :

- contribuer à la finalisation de la note conceptuelle du Projet Régional REDD+ porté par le PNUD pour sa soumission au Fonds Vert pour le Climat ;
- contribuer à la finalisation de la note conceptuelle du Projet Régional de renforcement des capacités institutionnelles sur la REDD+ en Afrique avec la BAD pour sa soumission au Fonds Vert pour le Climat

❖ Au Secrétariat Exécutif :

- finaliser l'élaboration du projet d'approche collaborative MNV des pays du Bassin du Congo en y intégrant les observations faites ;

- finaliser les notes conceptuelles du Projet Régional REDD+ porté par le PNUD et du Projet Régional de renforcement des capacités institutionnelles sur la REDD+ en Afrique avec la BAD pour leur soumission au Fonds Vert pour le Climat en relation avec les AND des pays ;
- organiser l'atelier sous-régional de préparation de la 26^e CdP prévue à Glasgow (Ecosse) ;

Une feuille de route a été adoptée et jointe en annexe du présent communiqué final.

L'atelier de concertation de décryptage s'est achevé par le mot de clôture du Ministre de l'Environnement et du Développement Durable de la République Centrafricaine son Excellence Monsieur Thierry KAMACH.

Les participants ont remercié les autorités centrafricaines pour l'accueil chaleureux et l'hospitalité ainsi que pour toutes les facilités et dispositions prises pour la tenue harmonieuse des travaux et leur séjour.

Fait à Bangui, le 24 janvier 2020

Les participants